

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
Christian BAISE	X						
André COLLON					X	Mr Christian BAISE	7/09/2017
Ghislaine BEAUME	X						
Jean-Pierre RIBAUT					X	Mme Fernanda MOUREAU	7/09/2017
Aurélie ANDREANI					X	Mme Annie BOULON	7/09/2017
Annie BOULON	X						
Jean Paul CHEVREL	X						
Jean-Charles GALINDO					X	Mr Jean-Paul CHEVREL	7/09/2017
Jean-Louis LAISSARD	X						
Fernanda MOUREAU	X						
Hervé ODET	X						
Isabelle ROGNARD	X						
Sandrine TOMAS	X						
Total	9	0	0	0	4		

Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)

Autres personnes présentes :

Secrétaire de séance : Mme Fernanda MOUREAU a été nommée secrétaire de séance

## AJOUT A L'ORDRE DU JOUR (SUR DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE)

- **Sans objet**

Décision de l'assemblée : ( 0 ) abstention ( 0 ) contre ( 0 ) pour

## OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 27/06/2017 fait l'objet d'une remarque particulière, par Mme Beaume. Cette remarque est résolue pour la majorité des conseillers municipaux.

Le compte-rendu de la séance du 30/06/2017 n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

## ORDRE DU JOUR :

- **Taux de la taxe d'aménagement**
- **Réflexion à venir sur la semaine de 4 jours**
- **Décisions modificatives sur le budget commerce et sur le budget principal**
- **Institution de la redevance occupation provisoire du domaine public communal par les réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz**
- **Questions diverses**

### **TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer avant le 30 novembre, pour statuer sur le taux de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux en cours.

- 5% pour la taxe d'aménagement, avec une réduction de 50% pour les abris de jardin.

### **REFLEXION A VENIR SUR LA SEMAINE DE 4 JOURS :**

Monsieur le Maire propose au conseil de sonder les parents et les enseignants par référendum avec un vote nominatif pour le retour éventuel d'une semaine à quatre jours dans un premier temps avant le 30 octobre. Après avoir recueilli l'avis des conseillers, il est décidé d'accompagner cette décision par un courrier à chaque votant inscrit sur la liste des parents d'élèves, et aux enseignants, avec un retour pour le 10 octobre. Le conseil municipal délibérera après le résultat du référendum, et aura une réflexion sur les horaires et le personnel pour la prochaine rentrée.

### **DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMERCE ET SUR LE BUDGET PRINCIPAL :**

Après lecture des différentes modifications à faire sur le budget commerce et budget principal, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces différents transferts de crédit.

### **INSTITUTION DE LA REDEVANCE OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES RESEAUX DE TRANSPORTS ET DE DISTRIBUTION D ELECTRICITE ET DE GAZ :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il faut délibérer sur l'institution d'une redevance pour occupation provisoire du domaine public par des chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Conseil municipal, entendu et exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de réseaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et en fixant le mode de calcul conformément au décret en vigueur, au taux maximum.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame Moureau demande de se faire préciser les modalités des subventions versées en faveur des centres de loisirs.

Mr Chevrel, délégué au SMICTOM enverra par mail les avertissements reçus pour des changements d'horaires de ramassage pour deux causes exceptionnelles. Les bacs doivent être sortis la veille du ramassage.

Le conseil demande au maire d'adresser un courrier au propriétaire de la haie qui bouche le passage piéton au bord de la D66.